



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Fred Scamaroni
☎ 04 95 54 53 00
ce.i7200583w@ac-corse.fr
Rue de la 4^{ème} DMM
20 600 BASTIA

REGLEMENT DE CONSULTATION Marchés publics de fournitures et de services Marché 2022/2023

Pouvoir Adjudicateur	LYCEE FRED SCAMARONI représenté par Monsieur Pascal TABANELLI, Proviseur Rue de la 4 ^{ème} D.M.M. 20600 BASTIA Téléphone : 04.95.54.53.10 E-mail : ce.i7200583w@ac-corse.fr
Objet de la consultation	FOURNITURE DU PREMIER EQUIPEMENT DES ELEVES ENTRANT EN SECONDE.
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics
Date d'envoi de l'avis à publication	13/06/2022
Date et heure de remise des offres	07/07/2022

SOMMAIRE

Article 1 : objet du marché et dispositions générales	2
Article 2 : modalité de la consultation	2
Article 3 : variantes et options	2
Article 4 : dossier de consultation	2
Article 5 : contenu des offres	3
Article 6 : modalité de remise des offres	3
Article 7 : validité des offres	3
Article 8 : examen des candidatures et des offres	3

Article 1 : Objet du marché et dispositions générales

1.1. Objet

La consultation porte sur la prestation suivante : Fourniture du premier équipement des élèves entrant en seconde au lycée Fred Scamaroni à Bastia.

1.2. Détail des lots

Le présent marché comprend **cinq lots** :

Lot 1 : Fourniture d'outillage et d'équipements de protection individuels pour les sections industrielles

Lot 2 : Fourniture de matériel pour la section couture

Lot 3 : Fourniture de matériel de cuisine et service pour la section hôtellerie

Lot 4 : Fourniture de vêtements pour la cuisine et le service pour la section hôtellerie

Lot 5 : Fourniture de vêtements pour la section soin à la personne.

1.3. Délai d'exécution

La fourniture du matériel devra être exécutée dans un délai d'un mois maximum après la commande.

La fourniture des vêtements et chaussures devra être exécutée avant le 26/09/2022 et un kit complet d'essayage devra être fourni dès la notification du marché. Concernant les lots 4 et 5, l'essayage des vêtements devra être réalisé dans les locaux du lycée Fred Scamaroni.

Ces délais sont impératifs en raison des nécessités pédagogiques.

Article 2 : Modalité de la consultation

2.1. Procédure de passation

Le présent contrat est passé selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics. Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. En cas de proposition pour plusieurs lots, un acte d'engagement est exigé pour chaque lot. Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot. Plusieurs lots pourront être attribués à un même fournisseur.

2.2. Acceptation

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

Article 3 : Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 4 : Dossier de consultation

4.1. Retrait des dossiers de consultation

Le dossier est consultable et téléchargeable gratuitement sous forme électronique à l'adresse suivante : www.aji-france.com.

4.2. Pièces constitutives du dossier

- Acte d'engagement
- Règlement de consultation
- Bordereau des prix

4.3. Modification du dossier et renseignements complémentaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront communiquées au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres via l'adresse mail communiquée à l'ensemble des candidats avant la date de remise des offres.

Article 5 : Contenu des offres

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français, datées et signées :

- Un acte d'engagement pour chaque lot auquel le candidat soumissionne ;
- Une proposition technique et financière (fiches techniques des articles obligatoires) sous la forme du bordereau des prix dûment complété et signé par le responsable de l'entreprise ;
- La mention expresse des délais de livraison auxquels le candidat s'engage ;
- Tout document permettant d'apprécier les offres du fournisseur.

Article 6 : Modalité de remise des offres

Les offres des candidats devront être déposées exclusivement sur le module de publication des MAPA sur le site www.aji-france.com au plus tard le 07/07/2022 à 12h00.

Article 7 : Validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 8 : Examen des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 5 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 24 heures maximum par mail.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les candidats, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Le pouvoir adjudicateur se réserve néanmoins le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Un classement définitif au regard des critères de jugement donnera lieu à l'attribution du marché au candidat dont l'offre sera classée première.

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, l'analyse de l'offre de base sera faite à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

CRITERE	PONDERATION	MODALITE D'APPRECIATION
PRIX	45	Montant global (prix le plus bas/prix de l'offre analysée X45)
VALEUR TECHNIQUE	35	Descriptif du matériel
DELAI DE LIVRAISON	20	Engagement du candidat figurant dans l'offre

L'offre retenue sera celle qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé.